

Document individuel de prise en charge

Service de soins infirmiers à domicile

OPCIENRI017-V1-juin 2007

Coopérations

Les prestations de service sont réalisées avec la participation du bénéficiaire.

La famille doit continuer à participer au maintien à domicile et à remplir ses obligations d'assistance permanente. En l'absence de famille, il pourra être fait appel à un autre type de soutien (auxiliaires de vie sociale...).

Le SSIAD sollicite l'intervention d'une aide complémentaire

oui non

Conditions de résiliation

Le présent document sera résilié dans les situations suivantes :

- non-respect des clauses énumérées ci-dessus ;
- non-respect des articles n° 14, 15, 18, 25, 26 du règlement de fonctionnement.

Le SSIAD notifiera cette résiliation au bénéficiaire par lettre et en informera le médecin traitant.

Le SSIAD assure la continuité des soins en proposant les prestations les mieux adaptées à la situation rencontrée.

Conditions de modification et de révision du document

Le présent document pourra être modifié ou révisé en fonction de l'évolution de l'état de santé du bénéficiaire et/ou de la défaillance de l'aidant, tout en prenant en compte l'organisation du SSIAD.

Fait à le

Signature du bénéficiaire ou de son représentant

Signature de l'infirmière coordinatrice du SSIAD

Identité du bénéficiaire

Nom

Prénom

Représenté(e) par

Adresse du bénéficiaire

Identité du service

SSIAD
Service de soins infirmiers à domicile
7 rue de Beauregard - 78 300 Poissy

Représenté par

Ont convenu ce qui suit :

Durée de la prise en charge

Le présent document contractuel fixe la durée de la prise en charge. Celle-ci est de **rente jours renouvelables par trois mois** en fonction de l'état d'autonomie du bénéficiaire des soins. La période d'essai s'achève au quinzième premier jour.

Conditions suspensives

Le présent document sera réalisé sous la condition de l'acceptation de la prise en charge par les organismes sociaux.

3 Objectifs

Les soins ont pour objectifs :

- l'aide au retour à l'autonomie,
- l'accompagnement de la personne dans les actes essentiels du quotidien,
- le soutien à l'entourage,
- l'aide au retour à domicile après une hospitalisation.

(Rayer la mention inutile)

4 Prestations de service

Accueil, orientation et information

- Accueil, prise en compte et enregistrement de la demande.
- Orientation spécifique destinée à toute personne prenant contact avec le service (CLIC, CCAS...).
- Information individualisée adaptée aux bénéficiaires du SSIAD (pédicures, installation de matériel...).
- Accompagnement à l'entrée en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Soins d'hygiène et de confort

- **Hygiène corporelle :** toilette (aide à la douche, toilette au lit), hygiène dentaire et soins de bouche, pédiluve, capiluve, coiffage, entretien de perruque, soins des yeux, manucure, rasage, soins d'incontinence, pose de pénilex, change de poches de stomies...
- **Surveillance générale :** température, pouls, hydratation, élimination (transit, diurèse), courbe pondérale, état cutané, surveillance alimentaire...
- **Prévention des complications liées à l'immobilisation :** hydratation de la peau, prévention d'escarre et prévention des mauvaises postures et des ankyloses...
- **Installation au lit ou au fauteuil,** positionnement.

- **Change du linge :** adaptation de la tenue vestimentaire, change du linge de toilette et du linge du lit médicalisé.
- **Aide dans l'accomplissement des actes essentiels du quotidien :** aide à l'habillage, aide à la marche, aide aux transferts, mobilisation et prévention des chutes, aide à la prise des médicaments (selon circulaire DG5/P53/DAS n° 99-320 du 4 juin 1999 relative à la distribution des médicaments) et aide aux activités occupationnelles (après-midi récréative organisée deux à trois fois par an).

Soins relationnels

- Relation d'aide et d'écoute.
- Soutien moral.

Soins techniques infirmiers dispensés par les infirmiers libéraux ayant passé une convention avec le SSIAD

- Pansements, injections, soins de sondes vésicales, lavements, perfusions; préparation, distribution et surveillance des médicaments.

Prêt de matériel médical

- Prêt de petit matériel médical.
- Fourniture d'échantillons de protection pour l'incontinence en vue d'un achat plus adapté pour le bénéficiaire.

5 Modalités d'intervention du service

Le SSIAD intervient

à raison de passages par semaine.

Les horaires d'intervention seront de h à h le matin

de h à h l'après-midi.

Ces horaires pourront être modifiés à tout moment en fonction des impératifs du service.

6 Adaptation de l'environnement du domicile

Pour la réalisation des prestations de service dans les conditions d'hygiène, de sécurité et de confort, le bénéficiaire mettra à disposition du service ou installera le matériel suivant (rayer la mention inutile) :

- barres de maintien,
- tapis antidérapants,
- banc de baignoire,
- lit médicalisé,
- matelas anti-escarre,
- barrières,
- déambulateur,
- chaise pot,
- lève-malade,
- table roulante.

Certains de ces matériels peuvent faire l'objet d'une prise en charge par les différents organismes d'assurance maladie.

Petit matériel

Le petit matériel suivant sera mis à disposition des soignants :
cuvette, essuie-mains en papier, savon liquide (pour le lavage des mains des aides-soignantes), deux gants et deux serviettes de toilette (propres chaque semaine au moins), savon, shampoing, Coton-Tige, rasoir électrique ou mécanique et mousse à raser, coupe-ongles, pommade ou huile de massage, linge de corps et vêtements propres, draps propres (une fois par semaine au moins) pour la réfection des lits médicalisés, thermomètre, protections adaptées à l'incontinence, alèse à usage unique.